

## Annexe II

**Nom du produit :** JUNE OPPORTUNITY

**Identifiant de l'entité juridique :**

JUNE OPPORTUNITY : FR00140001C5

### Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

#### Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il fera un minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental :   100  %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Il fera un minimum d'investissements durables avec un objectif social :       %

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de    % d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

ayant un objectif social

Il promeut les caractéristiques E/S, mais ne fera pas d'investissements durables.

## Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?



**Les indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le Fonds s'engage dans une démarche d'investissement socialement responsable afin d'améliorer l'empreinte environnementale de ses actifs tout en développant les services disponibles, de santé, de confort et de bien-être des occupants.

A travers sa démarche d'investissement socialement responsable, le Fonds promeut les caractéristiques environnementales et sociales suivantes :

- L'amélioration la performance environnementale des actifs par des rénovations (lourdes ou thermiques) et une exploitation performante en matière de consommations de fluides (chaud/froid, eau, électricité) ;
- Le développement des conditions de confort et de bien-être des occupants des actifs ;

Aucun indice de référence n'a été désigné par le Fonds pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par celui-ci.

### ● **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds comprennent :

- La Performance énergétique (ex : kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup> ou kWh<sub>EF</sub>.pci/m<sup>2</sup>) tous fluides, tous usages, parties communes et privatives ;
- Les consommations d'eau en m<sup>3</sup>/m<sup>2</sup>/an ;
- La part des actifs ayant fait l'objet d'actions d'amélioration en lien avec la santé et le confort des occupants (confort thermique, éblouissement solaire, accès espace vert).



### ● **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?**

Sans objet, car le Fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

### ● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Sans objet, car le Fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

### ● **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Sans objet, car le Fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

### ● **Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Sans objet, car le Fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

## Le produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?



- Oui  
 Non

## Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?



Le Fonds a pour politique d'investissement la constitution d'un portefeuille composé d'une ou plusieurs participations, essentiellement majoritaires, dans toute société non cotée ayant pour objet principal l'acquisition de biens immobiliers en vue de créer de la valeur puis de les revendre.

Le Fonds prend également en compte les critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- **Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?**

Les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivants :

Lors de la sélection des actifs en phase d'investissement, chacun des actifs est évalué selon le référentiel défini par la Société de Gestion pour l'investissement. Cette évaluation donne lieu à un plan d'action dont le budget est pris en compte pour la décision d'investissement.

100% des investissements sont évalués selon ce référentiel lors des due-diligences.

- **Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?**

Pour l'immobilier, la structure du taux minimum ou les caractéristiques d'exclusion ne sont pas applicables, car le concept d'univers d'investissement n'est pas pertinent. Par conséquent, cette question ne s'applique pas à l'immobilier.

- **Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires d'investissements ?**

Étant donné que le Fonds investira dans des actifs immobiliers, l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements n'est pas pertinente.

Toutefois, dans le cas où la société de gestion serait amenée à investir dans des participations minoritaires, une analyse spécifique sera mise en place et les pratiques de bonnes gouvernances seront prises en compte.

Enfin, la société de gestion a défini une politique d'engagement des parties prenantes, des actions d'engagement ont été définies et mise en œuvre pour chaque partie prenante clé.

**La stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Les pratiques de **bonne gouvernance** comprennent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

## Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

Le Fonds doit réaliser au minimum 70% de ses investissements dans des actifs utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par JUNE OPPORTUNITY (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), telles que décrites dans la réponse à la question « *Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?* ».

Le Fonds est autorisé à investir le reste de son actif dans des actifs immobiliers non notés sur le plan extra-financier, des liquidités et des instruments dérivés (#2 Autres).

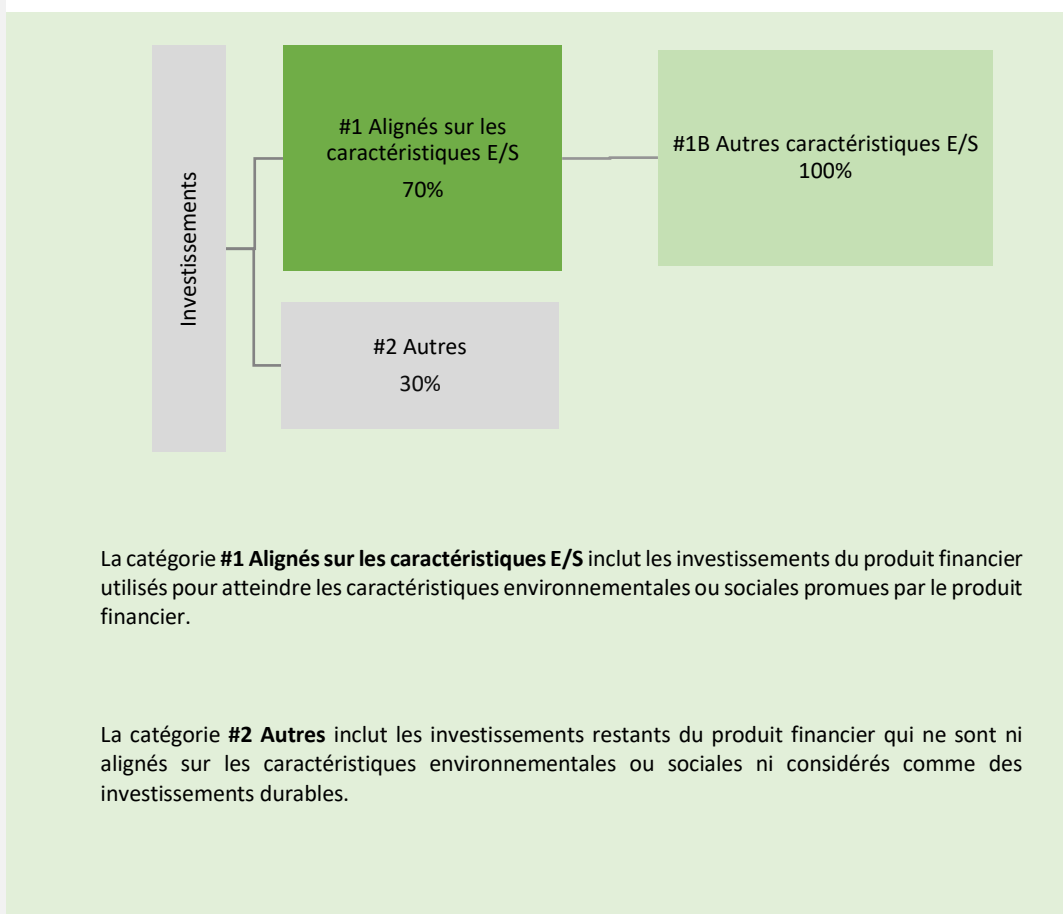
- **Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

L'utilisation d'instruments dérivés est autorisée pour le Fonds à des fins de couverture uniquement. L'utilisation de ces instruments de couverture n'est pas directement ou indirectement liée à la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales de JUNE OPPORTUNITY.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



## Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Etant donné que le Fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable, elle n'est pas concernée par une proportion minimale d'investissement durable ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage minimum d'investissements qui sont alignés sur la taxinomie de l'UE. Les graphiques montrent l'alignement sur la Taxinomie par rapport à tous les investissements du Fonds.

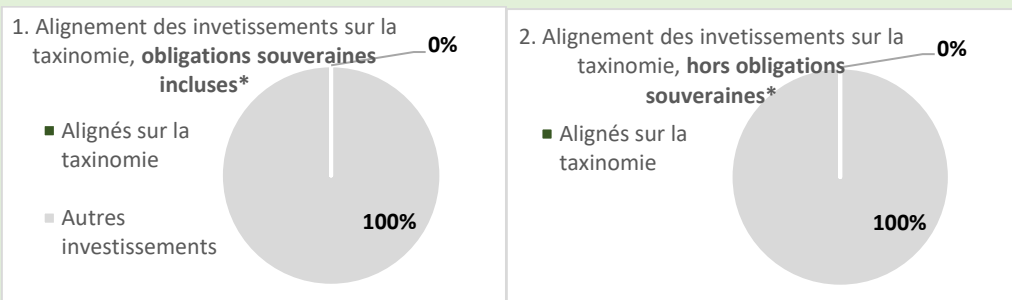
**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères des activités économiques durables sur le plan environnemental selon la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle est la part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Compte tenu de la politique d'investissement immobilier du Fonds, cette question n'est pas applicable.

- **Quelle est la part minimale des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Fonds n'a pas pour objectif d'investir dans des investissements durables sur le plan environnemental.



- **Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Fonds n'investit pas dans des investissements socialement durables.



- **Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**



Les investissements inclus dans le poste "#2 Autres" sont principalement composés des actifs immobiliers non notés sur le plan extra-financier, des liquidités et des instruments dérivés.

Des diligences sont mises en place sur les liquidités pour s'assurer qu'elles ne nuisent pas aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier.



### **Un indice spécifique a-t-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet ?**

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Aucun indice spécifique n'a été conçu comme référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'elle promet. Les questions ci-dessous ne sont donc pas applicables.

Toutefois, la société de gestion s'appuiera sur les benchmarks sectoriels pour piloter la performance extra-financière du Fonds.

- **Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Non applicable.

- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?**

Non applicable.

- **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?**

Non applicable.

- **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?**

Non applicable.

- **Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?**

Des informations plus spécifiques aux produits sont disponibles sur le site web.

